



Les décisions du Bureau en bref

12 juillet 2023

Parc naturel régional du Pilat 12 juillet 2023

Voici le résumé des principales décisions de la réunion du Bureau du Parc naturel régional du Pilat

ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX DE RÉVISION DE LA CHARTE DU PARC DU PILAT

Concernant ce sujet, les membres de la Commission Révision de la Charte étaient également invités à la réunion.

- Résultats de la consultation sur la version martyre de la Charte et sur le périmètre :
 - 54 retours des Collectivités, EPCI, État et Partenaires,
 - 13 Communes de l'Ardèche et de la Haute-Loire, sur 21 interrogées, sont intéressées pour poursuivre leur réflexion quant à leur intégration au périmètre classé Parc ;
- Décisions du Comité de pilotage de la révision de la Charte le 7 juillet :
 - Périmètre d'étude pour la révision de la charte non modifié,
 - Calendrier de révision décalé dans le temps pour permettre une meilleure intégration des retours de la consultation locale sur la version martyre de la charte. L'examen des résultats de cette consultation fera l'objet de :
 - 5 réunions prévues en juillet et août entre Président et Vice-Présidents du Parc,
 - 5 réunions de la Commission révision de la Charte en septembre-octobre,
 - 3 réunions débat en octobre avec l'ensemble des potentiels signataires de la charte,

- L'objectif est la rédaction de la V1 de la charte en novembre et décembre, en lien avec 2 réunions de Commission Révision de la Charte et 1 réunion du Comité de pilotage, pour un examen en Comité syndical le 20 décembre.

Les réunions prévues en septembre et en octobre auront toutes lieu le mercredi en fin d'après-midi et soirée.

DOSSIERS DE DEMANDE DE FINANCEMENTS

Le Bureau du Parc a validé :

- la candidature du Parc à l'appel à projets Saison 2 « Pôles de pleine nature » dans le cadre de la convention interrégionale du Massif central pour permettre l'animation de la stratégie de développement touristique du Pilat basée sur les activités de pleine nature.
- Les demandes de financement à la Région des Communes de Chuyer, Roisey et Saint-Pierre-de-Boeuf dans le cadre de l'appel à projets « Ciel étoilé » pour l'optimisation de l'éclairage public lancé par le Parc .
- la demande de soutien financier régional (via le Parc) du CPIE des Monts du Pilat pour des travaux d'amélioration énergétique et l'achat d'équipement pour la réduction de la consommation d'eau de la Maison de l'Eau à Marlhes.

ACTUALITÉS DES COMMISSIONS ET COMITÉS ANIMÉS PAR LE PARC

- La Commission Biodiversité et Eau s'est réunie le 7 juin 2023. Elle a notamment travaillé à l'évolution de l'Observatoire de la Biodiversité, à la préparation de l'inventaire des Salamandres tachetées et à la préparation des Rencontres de l'Observatoire de la Biodiversité qui auront lieu le 16 septembre prochain à Condrieu.
- La Commission Climat – Énergie – Mobilité également réunie le 7 juin 2023 a fait le point sur les actions du Parc en faveur de la mobilité durable et notamment sur l'élaboration du schéma vélo sur les deux communautés de communes du Pilat Rhodanien et des Monts du Pilat qui a débuté en mars. L'état d'avancement de l'élaboration de la stratégie d'adaptation au changement climatique et celui du Plan de Paysage ont été discutés. Un temps a été consacré aux énergies renouvelables avec la présentation de la loi d'accélération et des outils ressources. La Commission a fait un premier bilan du contrat d'aides aux projets de développement d'énergie renouvelable thermique et des candidatures reçues à l'appel à projets Ciel étoilé pour optimiser l'éclairage public.
- Le Comité de pilotage Agriculture durable, lors de sa réunion du 11 mai 2023, a échangé sur l'état d'avancement du projet « Toits Ressources ». Il a pris connaissance du bilan à mi parcours du Plan Pastoral Territorial animé par Patur'en Pilat avec l'appui du Parc et validé 7 nouveaux dossiers de demande de financement pour 2023 dans le cadre de ce plan. L'état des engagements des agriculteurs en 2023 dans le cadre du Projet Agro-Environnemental et Climatique a été présenté.

PARTENARIAT AVEC D'AUTRES ACTEURS

Le Bureau du Parc a validé :

- la convention de partenariat annuelle entre le Parc et le Département du Rhône pour la gestion des milieux des Espaces Naturels Sensibles en 2023,
- les candidatures des Communes de Châteauneuf, Sainte-Croix-en-Jarez, Les Haies, Saint-Romain-en-Gal et Véranne à l'appel à manifestation d'intérêt « Coup de pouce climat » lancé par le Parc en lien avec l'Université de Saint-Étienne,
- son réabonnement à l'espace de coworking de Bourg-Argental mis en place par la Communauté de communes des Monts du Pilat,
- son adhésion à SOLAGRO, une association française à but non lucratif fondée en 1981 qui vise à favoriser l'émergence et le développement, dans les domaines de l'énergie, de l'environnement, de l'agriculture et de la forêt, de pratiques et de procédés participant à une gestion économe, solidaire et de long terme des ressources naturelles.

Le Bureau a pris connaissance du projet de programme d'actions potentiellement soutenues par la Région dans le cadre d'une convention de financement à signer avec cette dernière sur la période 2024-2026.

RÉVISION DU CALENDRIER DES INSTANCES

- **Comité syndical :**
 - 27 septembre 18h30,
 - 20 décembre 18h30.
- **Bureau :**
 - 6 septembre 17h,
 - 4 octobre 17h,
 - 8 novembre 17h,
 - 13 décembre 18h.



Parc
naturel
régional
du Pilat

Parc naturel régional du Pilat
2 rue Benay 42410 Pélussin
04 74 87 52 01

info@parc-naturel-pilat.fr
www.facebook.com/Parcdupilat

Le Parc naturel régional du Pilat est un territoire bénéficiant d'une reconnaissance nationale pour la richesse et la diversité de ses patrimoines naturels et culturels. Le Parc est aussi un groupement de collectivités. Elles agissent de concert en faveur de ce territoire d'exception, dans le cadre d'un projet politique ambitieux qui concilie activités humaines et préservation de la nature et des paysages : la Charte du Parc. Respect de l'environnement et bien-être des habitants motivent toutes les actions, souvent expérimentales, d'accueil, d'éducation, de développement socio-économique et d'aménagement conduites ici.

www.parc-naturel-pilat.fr